

Mensuel

Directeur de publication :  
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la  
section académique du  
SNES :

40, avenue Saint-Surin  
87000 LIMOGES  
Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

## Après la grève majoritaire de décembre Continuons en janvier !

OUI, la coupe est pleine, nous en avons assez d'être livrés en pâture à l'opinion et rendus responsables de ce dont nous ne sommes pas.

OUI, nous voulons une diminution de notre temps de travail, parce que c'est là un facteur essentiel de l'amélioration de l'Ecole. Faut-il rappeler que les agrégés et les certifiés sont la seule catégorie de salariés en France à n'avoir obtenu aucune réduction de son temps de travail depuis 1950 ? Or, nos métiers ont profondément changé et nous travaillons beaucoup plus aujourd'hui.

OUI, nous voulons pouvoir exercer pleinement notre métier, y compris dans les zones difficiles, travailler en équipe, avoir du temps pour la formation, la concertation, la réflexion.

NON, nous ne voulons pas nous résigner à l'école minimale, au socle commun ou au collège primarisé.

NON, nous ne voulons pas en rabattre sur les contenus et les exigences de formation.

Parce que nous avons de l'ambition pour les jeunes, parce que nous avons des propositions pour faire réussir tous nos élèves, parce qu'on n'en peut plus d'affronter tous les jours le gouffre séparant ce que nous voulons pour le collège et le lycée et les réalités quotidiennes du métier, continuons de nous faire entendre.

Entrons dans le débat public des présidentielles, imposons l'Education comme un thème majeur, gagnons l'opinion à l'idée que l'élévation générale des qualifications, la réussite scolaire restent essentielles tant pour les jeunes que pour le pays, qu'il est préférable d'investir dans l'Ecole plutôt que de supporter des coûts sociaux exorbitants pour réparer la sous formation ou la marginalisation.

Préparons dès maintenant une imposante manifestation nationale à PARIS en janvier.

P. 1 : Edito

P. 2 : Attaques contre le statut :  
cohérences

P. 3 : Réforme de la formation  
des maîtres.  
Compte-rendu du stage  
langues vivantes

P. 4 : Un syndicalisme pour  
les retraités ?

# Attaques contre le statut : cohérences

Si nous avons combattu la loi Fillon sur l'Ecole, force est de constater que nous n'avons pas pu, pas su entraîner l'ensemble de la profession dans ce combat contre une loi de régression.

Cela tient probablement à l'hésitation qu'avaient et ont encore de nombreux collègues, sur les choix à faire en matière de scolarisation et d'éducation. Beaucoup -jeunes et moins jeunes- ne voyaient et ne voient encore pas dans le système tel qu'il fonctionne, la possibilité d'améliorer un niveau que chacun, dans son quotidien, a plutôt l'impression de voir se dégrader que s'améliorer.

La difficulté à faire porter par toute la profession l'exigence d'ambition pour tous les élèves était et reste bien réelle. L'abandon par Fillon des grands objectifs de la loi d'orientation de 89 (Jospin) était d'autant plus aisé que les politiques éducatives antérieures, notamment celle menée par C.Allègre, leur avaient plus ou moins tourné le dos.

Beaucoup de collègues ont donc dissocié à tort la loi de son annexe. Or, le renoncement qui vaut pour les élèves et pour les enseignements de second degré (la loi sur l'Ecole) vaut aussi pour les personnels (l'annexe). La remise en ordre du système éducatif qui en résulte s'inscrit clairement dans une politique générale de réduction du périmètre de l'action de l'Etat, de diminution des dépenses publiques et de pression sur les fonctionnaires. De ce point de vue, les enjeux attachés aux statuts (réputés protecteurs) sont considérables et ce n'est pas pour rien que partout, dans tous les services publics, ils sont voués aux gémonies.

C'est dans ce contexte qu'il convient de resituer l'offensive de Robien sur la modification des décrets de 50. Les réécritures avancées sont d'une extrême gravité. Elles portent sur le cœur du métier : le temps de travail (qu'il faudrait allonger), le poste en établissement (auquel il faudrait renoncer), la qualification (trop ancrée sur les savoirs que l'on prétend diluer), la rémunération (qu'il conviendrait d'individualiser dans une masse salariale réduite).

Pendant des dizaines d'années, toute la « gestion » du second degré (tant des postes que des personnels), était irriguée par deux droits fondamentaux : droit à un poste dans un établissement, droit à un service conforme à sa discipline de recrutement et de formation. En dépendaient l'implanta-

tion de postes par discipline en collège ou en lycée, les volumes de recrutement, les premières affectations, les mutations... On n'ose imaginer le type de « pilotage » qui sera en œuvre si G.de Robien gagne la partie sur la remise en cause de ces deux droits.

D'autant qu'il est nécessaire de la rapprocher d'autres perspectives imminentes : mise en place du socle commun au collège, diminution des horaires d'enseignement au lycée au nom de l'harmonisation européenne, réorganisation de tous les enseignements dispensés devant des groupes réduits d'élèves (TP, TD, modules, aide...) et, pourquoi pas, l'autonomie des établissements sur 20% de leur horaire global. Voilà donc des éléments de cohérence forte entre l'offensive De Robien et d'autres projets en cours, confirmés par la « réforme » des IUFM (on lira par ailleurs notre appréciation sur le cahier des charges de la formation des maîtres).

Reste la question du temps de travail indissociable de la conception de notre métier. Il n'est plus depuis longtemps – si tant est qu'il l'ait vraiment été – une juxtaposition de pratiques libérales qui s'ignorent. La nécessité de renforcer la cohérence éducative et les liens entre les disciplines, en respectant la richesse et la spécificité de chacune d'elles, s'impose de plus en plus. Or, non seulement nous sommes privés des espaces de débat pour y parvenir dans et hors des établissements, mais nous sommes de plus en plus soumis à des conceptions venues d'en haut. Non seulement nous avons besoin de temps pour satisfaire aux exigences d'un enseignement de qualité pour tous les élèves, mais nous sommes soumis au toujours plus, aux injonctions de toutes sortes.

Là encore, l'orientation est claire. Alors qu'un paramètre essentiel d'une amélioration du second degré est de dégager du temps pour renforcer la cohésion des équipes, particulièrement en faveur des élèves en difficulté, c'est la voie opposée qui est imposée en raison du renoncement.

L'offensive de Robien sur les statuts vise donc très clairement l'identité professionnelle des enseignants de second degré parce qu'elle est l'élément déterminant d'ambitions scolaires maintenues dans les collèges et les lycées. La bataille engagée pour nos droits et garanties est indissociable de celle que nous avons à mener pour un second degré de qualité ouvert au plus grand nombre d'élèves. C'est ce que nous devons exprimer fortement dès janvier.

## Une « contre-réforme » de plus.

15 ans après la création des IUFM, nous avons défendu l'idée selon laquelle l'intégration des IUFM dans les universités devait être l'occasion d'une amélioration de la formation des maîtres, d'une élévation des niveaux de qualification et d'une vraie réflexion sur la nature des métiers d'enseignants.

A ce jour force est de constater qu'on n'en prend pas le chemin.

Quels sont les obstacles ?

Les modalités d'intégration des IUFM dans les universités ne sont pas cadrées nationalement, ce qui conduira à terme à un risque réel d'éclatement de la formation des enseignants. Pas de cadrage national non plus sur la question de la reconnaissance de la qualification et sur l'obtention du master à l'issue de la formation Iufm. Le niveau de qualification des enseignants dépendra donc du lieu où ils auront été formés. Inacceptable !!

Par ailleurs le projet de cahier des charges de la formation des maîtres vient de paraître. Il reprend très largement les conclusions du rapport Pietrick ainsi que les recommandations du Haut Conseil à l'Education dont nous avons dénoncé le manque d'ambition. Pour faire simple, on peut dire qu'au renoncement à la qualité et à l'ambition pour tous les élèves, contenu dans la loi Fillon correspondent renoncement et manque d'ambition pour les enseignants.

La situation est tout à fait paradoxale, parce qu'au moment même où les Iufm intègrent l'université, les contenus de la formation tels qu'ils sont déclinés dans le projet de cahier des charges sont moins universitaires que jamais.

Qu'on en juge : de moins en moins de référence à

la discipline enseignée, recherche quasi absente, développement de la bivalence, définition du métier non plus autour de ce qui lui donne son sens, sa finalité, mais par un ensemble de compétences hétéroclites, l'enseignant devenant un technicien juste capable de mettre en oeuvre des démarches conçues par d'autres... Si le cahier des charges préconise une formation sur la durée ( pré-professionalisation en licence et poursuite de la formation les premières années de titulaire), elle est financée par une augmentation de la durée du stage en responsabilité des PLC 2 qui passerait à 8 heures hebdomadaires. D'autre part, il prévoit de maintenir les néo titulaires sur leur académie de stage pendant les deux premières années d'exercice ce qui n'améliorera en rien l'entrée dans le métier, entraînera un risque de blocage du mouvement et pèsera sur la carte des formations : ce sont en effet les académies déficitaires qui seront dotées de stagiaires quelle que soit la situation familiale de ces derniers.

Si bien évidemment une logique comptable sous-tend cette « réforme », il faut voir au-delà. Il s'agit véritablement de déconstruire le métier, de faire disparaître l'enseignant concepteur, capable d'élaborer librement les démarches didactiques appropriées, capable d'initiative, capable de remettre en cause la « bonne parole », le « bon sens » qui sous-tendent nombre d'injonctions de l'institution.

Cette réforme est en parfaite cohérence avec les projets en cours (modifications des décrets de 50, hors-classe ), qui dessinent le profil du futur technicien\*- enseignant.

\* celui qui met en oeuvre des techniques dont il ne maîtrise pas les fondements théoriques.

### Compte rendu du stage national - langues vivantes

L'état de l'enseignement des langues vivantes est particulièrement préoccupant tant au niveau du collège que du lycée.

**COLLEGE** : Beaucoup de questions restent sans réponse : quel sera le rôle du livret de compétences ? Les élèves n'ayant pas validé le socle commun pourront-ils s'inscrire au Brevet ?

La LV2 généralisée en 5<sup>ème</sup> n'est pas financée. Elle devrait l'être par chaque établissement, mais comment feront ceux qui doivent financer les PPRE ?

**LES GROUPES DE COMPETENCE** : (voir B.O. n° 23 du 08/06/2006)

Ils sont testés dans bon nombre d'académies. Aucun bilan officiel n'est communiqué par le ministère. Toutefois les collègues qui ont testé le dispositif en dressent un bilan très négatif :

- ◆ simples groupes de niveau figés, souvent à forts effectifs
- ◆ éclatement du groupe classe d'où difficulté d'un suivi par les enseignants
- ◆ multiplication des tâches
- ◆ risque de disparition de la LV2

**L'organisation des groupes de compétence doit être inscrite dans le projet d'établissement et faire l'objet d'un vote au C.A.**

**Ces groupes n'ont pas un caractère obligatoire et il convient de s'appuyer sur le décret pour les refuser, (art. 2)**

Certains IPR s'appuient sur le C.E.C.R.L. pour les imposer. L'utilisation du C.E.C.R.L. n'est pas liée à la mise en place de ces groupes.

Suite page 4

## Compte-rendu du stage national - langues vivantes - (suite)

### CERTIFICATIONS :

Elles sont actuellement proposées uniquement à des élèves germanistes. Le ministère a lancé un appel d'offres pour retenir des organismes privés se chargeant de l'évaluation.

Quelle sera la place du baccalauréat ?

### BAC STG :

Mise en place de l'épreuve d'expression orale en C.C.F :

Le CCF ne garantit pas l'anonymat du candidat et crée des inégalités entre les établissements.

Le S.N.E.S. demande :

- ◆ La création de banques de données élaborées par des commissions académiques constituées d'IPR et d'enseignants.
- ◆ Des dates de passation des épreuves arrêtées par le rectorat et communes à tous les établissements de l'académie.
- ◆ Une évaluation des élèves faite par des examinateurs extérieurs à l'établissement

## STAGE ACADEMIQUE ORGANISE PAR LE SNES EN FEVRIER

## Un syndicalisme pour les retraités ?

Quelles ont été, dans la période récente les manifestations (les « manifs » de rues) où les retraités ont été les plus nombreux ? Celles qui les concernaient immédiatement, à l'appel de leurs organisations représentatives ? Tous les bons observateurs vous diront que tel n'est pas le cas : il y avait vraiment beaucoup, beaucoup de retraités, venus seuls ou sous des bannières, au cours des manifs du printemps 2006 contre le CPE ! Étaient-ils venus apporter leur solidarité à leurs enfants et petits-enfants, certainement, mais surtout, ils étaient descendus battre le pavé **parce qu'ils se savaient directement concernés** par les événements.

Tous avaient conscience que le combat n'était pas seulement celui des jeunes contre une injustice circonstancielle, mais celui d'une vision de l'organisation sociale opposée à une autre.

Nous sommes en effet, dans une phase aiguë de la « lutte des classes »<sup>1</sup> où ceux qui ont presque tout veulent encore plus et reprennent ce qu'ils ont dû céder auparavant. Évidemment, le plus simple est de cogner d'abord aux deux extrémités : sur les jeunes et les vieux.

Les jeunes, ils sont tendres et malléables, allons-y pour les formater à la précarité ! Mais, les jeunes, ils ne sont pas si stupides que ça, beaucoup ont déjà donné, alors basta !

Les vieux, fatigués, affaiblis, las... voilà une clientèle apte à recevoir les « réformes » : celle de M. Balladur (profitant de la quiétude d'un mois d'août) en 1993 concernant le secteur privé, celle de M. Fillon en 2003 concernant le secteur public (les rues ont vibré longuement à cette occasion).

Un aperçu en 2006 de ces « réformes » présentées comme salvatrices :

- ◆ **l'indexation des pensions sur l'inflation : en gros, c'est l'arnaque.**

Même si la première année, les intéressés peu attentifs ont pu se croire gagnants par rapport aux actifs, ils ont vite déchanté

Il fallait en effet tenir compte des prélèvements obligatoires, des impôts... Et les + 1,8 % de janvier 2006, compte tenu de l'inflation réelle, ça fait rigoler – pleurer. Il est clair qu'avoir déconnecté pension et traitement des actifs est, sur le terme, même moyen, une façon de faire baisser les pensions. La FSU l'a toujours dit et le prouve.

- ◆ **la surcote** : ça ne fonctionne guère ; en gros, pour le moment elle concerne 25 % des départs mais surtout pour un trimestre (terminer une année...).

En réalité, tout le monde le sait, le but recherché a toujours été la paupérisation des retraités. Il s'agit d'un calcul à la gribouille, c'est certain, compte tenu de la place que tiennent déjà et vont tenir les « seniors » - pour leur existence propre mais aussi par l'aide qu'ils apportent à leurs enfants et petits enfants. Mais les économistes libéraux ne savent pas faire autrement que de voir le court terme des actionnaires.

Les retraités de l'Éducation Nationale, poussent souvent un « ouf » de soulagement, échappant aux mâchoires d'un système dont ils déplorent les dérives gestionnaires absurdes et destructrices. Leur désir premier peut être celui de la rupture ; mais la réalité est la plus forte : celle de la dégradation programmée de leur situation. Et puis comment rompre complètement avec un métier qui a (tellement) occupé plusieurs décennies, comment se désintéresser de son avenir ?

Aussi bien comme citoyen confronté aux profondes dégradations imposées par le libéralisme qui se croit (encore) tout puissant, que comme, toujours professionnel de l'Éducation, le retraité ne peut pas faire le choix de la solitude, forcément synonyme d'échec. Le syndicalisme, celui qui permet de réfléchir ensemble, de lutter ensemble, de maintenir les solidarités professionnelles, générationnelles, est **LA meilleure solution pour garantir l'avenir...**

1- L'expression n'a pas été inventée par Marx, elle lui est bien antérieure.